



LE P A R P A I N G D E S C E L L É

n°4
janv. 05
p.1

DE LA MAISON VIDE AU TERRAIN VAQUE,
IL N'Y A SOUVENT QU'UN JUGEMENT EN RÉFÉRÉ

- SAYNETTE -

Les protagonistes

La plèbe, qui occupe de manière inconsidérée la propriété spoliée ; **La propriété spoliée**, qui veut son bien parce que d'abord c'est à elle ; **La citoyenne indignation**, qui s'indigne, qui boit du café commerce équitable, et qui signe des pétitions.

Dialogues

La plèbe : Toujours la même galère, il suffit d'occuper un bâtiment vide depuis des années pour que le proprio se réveille et veuille nous expulser, ce qu'il obtient toujours quelque soit la raison bidon d'ailleurs !

La propriété spoliée : Oui mais... c'est pas à vous !

La citoyenne indignation : Mais c'est

pour faire quoi que vous... euh... occupez des locaux ? Vous pourriez demander. Il y a des associations pour cela.

La plèbe (désignant la propriété spoliée) : Vous lui demandez à elle ce qu'elle veut faire de sa maison ?

La citoyenne indignation : Mais c'est à elle tout de même ! Si on ne peut plus faire ce

qu'on veut de ses affaires !

La plèbe : C'est à elle, mais elle n'en fait rien, alors qu'il y a plein de gens qui ont plein d'idées, qui ont besoin d'un toit pour habiter, pour créer, pour se réunir.

La propriété spoliée : Mais ce n'est pas à moi de régler ces problèmes ! C'est à l'Etat !

La plèbe : Parlons-en

de l'Etat occupé à te protéger ! Il en oublie les autres, et puis pourquoi ce ne serait pas toi qui le ferait ?

La citoyenne indignation : C'est vrai ! Toute personne a le devoir de s'investir dans la cité pour aider les autres, pour faire en sorte que nous vivions dans un monde plus solidaire et plus humain.

suite page 2

La plèbe : Mais comment veux-tu concevoir un monde plus solidaire dans une société de classes, où l'exploitation est la norme et le profit une valeur si sacrée, que l'idée seule que des gens puissent jouir d'un local, sans même le payer, fait bondir le bon peuple. Et quand nous avons un local, une maison, et que nous l'aménageons, il ne faut pas longtemps au propriétaire pour en refaire une friche ou un terrain vague, et ça, sans que jamais les projets et les besoins des habitants soient pris en compte. A partir du moment où une personne physique ou morale laisse pourrir un local, une maison, nous,

nous revendiquons le fait qu'il est légitime de l'occuper et de s'en servir collectivement.

La propriété spôôôliée :

Non mais ça va pas ? Et pourquoi pas le communisme tant que vous y êtes ! C'est une atteinte à la liberté que de vouloir spolier de pauvres gens !

La citoyenne indignation :

Elle a raison ! C'est un peu violent comme procédé.

La plèbe : La violence, c'est de spéculer avec un bien de première nécessité. Nous sommes totalement exclus des décisions concernant l'aménagement de notre propre ville, et si on ne s'impose pas, on nous oublie

complètement. C'est un choix de société, faut-il préférer la valeur d'usage ou la valeur marchande ? Qu'au moins on nous laisse occuper tant qu'aucun projet ne commence réellement dans un bâtiment. A quoi ça sert des maisons murées ? Des terrains vagues ? Ou des maisons sans toit ou sans fenêtre ? Mais même ça, vous ne supportez pas. Vous ne supportez pas la seule idée de mise à disposition gratuite de locaux inoccupés.

La citoyenne indignation : Pfff. Vous voulez tout, tout de suite ! Il faut savoir, dans une démocratie, patienter. Une démocratie ne

peut pas aller si vite. Et puis il y a des élus qui sont là pour écouter vos propositions et euh... enfin c'est ça la démocratie, il faut aussi faire confiance à nos élus qui s'occupent de nous.

La plèbe : Tu crois que nous avons le temps d'attendre un hypothétique changement ? Ta démocratie représentative, elle est en train de pourrir sur pied tellement elle laisse de gens dans la merde ! Il serait temps de secouer tout ce merdier, et surtout (désignant la propriété spôôôliée) cette dinde-là !

La propriété spôôôliée : Poliiiiiiiice !!!

Fin



**Collectif DEFENSE DU DROIT AU LOGEMENT
SQUATHÉDRALE**

42 rue Porte Panet - 87000 Limoges - ddal87@caramail.com

**n°4
janv.05
p.2**